

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

## AMENDEMENT

N° 573

présenté par

M. Laqhila, M. Fuchs, Mme Jacquier-Laforge, Mme Lasserre, M. Millienne, M. Turquois et les  
membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.